



المجلس الوطني للتجارة الخارجية

CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

Marché N°01/2011

***Portant sur l'aménagement du siège du
Conseil National du Commerce Extérieur***

Document I

Cahier des prescriptions spéciales

Consultation ouverte

Table des matières

CHAPITRE I : CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	3
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.	3
ARTICLE 3 : TEXTES GENERAUX REGISSANT LE MARCHE	3
ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE	4
ARTICLE 5 : VARIATION DES PRIX	4
ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHE ET MODALITE DE PAIEMENT.....	4
6.1. MONTANT DU MARCHE	4
6.2. MODALITE DE PAIEMENT	4
ARTICLE 7 : EQUITE ET BONNE FOI	4
ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENT – RETENUE DE GARANTIE	4
ARTICLE 9 : RESILIATION DU MARCHE.....	5
ARTICLE 10 : PENALITES DE RETARD	5
ARTICLE 11 : IMPOTS ET TAXES.....	5
ARTICLE 12 : CONTESTATIONS.....	5
ARTICLE 13 : NANTISSEMENT	6
ARTICLE 14 : MODIFICATION DU MARCHE	6
ARTICLE 15 : VALIDITE DU MARCHE.....	6
ARTICLE 16 : DELAI D'APPROBATION.....	6
CHAPITRE II : DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX	7
ARTICLE 17 : DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DU CNCE.	7
CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF	12

Marché N°01/2011

Portant sur l'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur

Chapitre I : Cahier des Prescriptions Spéciales

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur par la mise en place de cloisons amovibles (lot 100), les travaux de plomberie (lot 200), de peinture (lot 300) et de réalisation d'une kitchenette (lot 400).

Il est ouvert sur appel d'offres en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Le maître d'ouvrage est le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) représenté par son Président, domicilié au 34, avenue Oqba n° 10, 4^{ème} étage – Rabat -, dénommé ci-après CNCE. Le CNCE est un organisme consultatif créé par le décret n° 2.93.415 du 11 Moharrem 1414 (2 Juillet 1993) pris pour l'application de la loi n° 13-89 relative au commerce extérieur.

Les travaux d'aménagement du plateau de bureaux du Conseil consistent à mettre en place des cloisons amovibles en conformité avec les plans architecturaux et les indications techniques du propriétaire ainsi que les travaux de plomberie, de peinture et de réalisation d'une kitchenette. Une copie du plan d'aménagement figure en annexe du présent cahier des charges.

Article 2 : Pièces constitutives du marché.

Les pièces contractuelles constituant le marché sont :

- l'acte d'engagement ;
- le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- le règlement de la consultation ;
- le bordereau des prix - détail estimatif.

Article 3 : Textes généraux régissant le marché

Le soumissionnaire sera soumis aux textes réglementaires en vigueur, dont:

1. le décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes dans lesquelles sont passés les marchés de travaux, fournitures ou services pour le compte de l'Etat ;
2. le Décret Royal n°330.66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique, modifié par le Dahir n° 1.77.629 du 25 Chaoual 1397 (9 Octobre 1977) et complété par le Décret n° 2.79.512 du 26 Joumada II 1400 (12 Mai 1980) ;
1. le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.T) approuvé par le décret n° 2-99-1087 en date du 29 muharram 1421 (04 mai 2000) ;

2. tous les textes réglementaires relatifs aux Marchés de l'Etat en vigueur à la date de l'ouverture des plis.

Le titulaire ne pourra en aucun cas, invoquer à son profit l'ignorance des dispositions de ces documents.

Article 4 : Délais d'exécution du marché

Le délai d'exécution des prestations prévues dans le cadre du présent marché est fixé à trois (3) semaines à compter de la date de signature. Les délais d'examen et de validation des échantillons par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre ne sont pas pris en compte dans ce délai de 3 semaines. Par ailleurs, le prestataire est tenu de présenter un planning d'exécution du présent marché dans son offre technique.

Article 5 : Variation des prix

Les prix du marché comprennent le bénéfice, ainsi que tout droit, impôts et taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont à conséquence nécessaire et directe du travail. Les prix du marché sont fermes et non révisables (voir article 13 ci-dessous).

Article 6 : Montant du marché et modalité de paiement

6.1. Montant du marché

Le montant du marché inclut la TVA. Il peut être majoré par des prestations demandées au titulaire en dehors de celles spécifiées dans le présent marché. Ces prestations doivent faire objet d'un avenant au présent marché. Il peut être, également, minoré suite à la défalcation des montants pour prestations non rendues. Le cas échéant, le prestataire procédera à ces défalcatons au niveau des factures après notification écrite du Maître d'Ouvrage.

6.2. Modalité de paiement

Le règlement des prestations objet du présent marché se fera après achèvement et réception définitive des travaux et suite à une présentation d'une facture du titulaire.

Article 7 : Equité et bonne foi

Le maître d'ouvrage et le titulaire retenu s'engagent à agir de bonne foi, à respecter leurs droits contractuels réciproques et à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du présent marché. Les titulaires sont réputés avoir étudié toutes les conditions du présent marché et doivent prendre toutes les dispositions pour sa bonne exécution.

Article 8 : Cautionnement – retenue de garantie

Le cautionnement provisoire est fixé à 30 000,00 Dirhams (voir modèle en annexe 6 du règlement de la consultation). Le cautionnement définitif est arrêté à 3% du montant initial du marché, arrondi à la dizaine de dirhams supérieure.

(voir modèle en annexe 7 du règlement de la consultation). Le cautionnement définitif doit être constitué dès la notification de l'approbation du marché et avant le début d'exécution des travaux. Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels de l'entrepreneur jusqu'à la réception définitive des travaux.

Article 9 : Résiliation du marché

Le titulaire ne peut procéder à la résiliation du présent marché au cours de son exécution qu'en cas de force majeure telle que définie par les textes en vigueur. La résiliation unilatérale de la part du titulaire entraîne le remboursement de toutes les avances déboursées dans le cadre du présent marché augmenté d'une pénalité de 10% du montant global du marché.

En cas de manquement grave aux dispositions du présent cahier des charges de la part du titulaire, le CNCE se réserve le droit de résilier unilatéralement le présent marché avec obligation d'informer l'adjudicataire par lettre précisant expressément les motifs de la résiliation.

Article 10 : Pénalités de retard

Il sera appliqué une pénalité par journée calendaire de retard soit une amende de 1/1000^{ème} du montant du marché. Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 20% du montant du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, le Maître d'Ouvrage est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives prévues par l'article 70 du CCAG-Travaux.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le titulaire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrit au titre de ce marché.

Article 11 : Impôts et taxes

Les soumissionnaires sont réputés être au courant de la législation fiscale et administrative en vigueur au Maroc. A cet effet, les soumissionnaires supporteront tous impôts, droits, taxes et autres charges imposées en vertu du droit applicable au Maroc.

De même, les frais de timbre et s'il y a lieu, les frais d'enregistrement sont à la charge du titulaire. Il est à signaler que si les taux de la retenue à la source subissent un changement ou si d'autres taxes ou impôts devaient être appliqués, le prestataire supportera ces variations.

Article 12 : Contestations

En cas de constatation de litige entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire, s'il n'est pas réglé à l'amiable, il sera du ressort du tribunal de commerce de Rabat.

Article 13 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, il est précisé que :

1. la liquidation des sommes dues par le Maître d'Ouvrage, en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Président du CNCE ;
2. le Président du CNCE est chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogation, les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir du 28 août 1948 ;
3. les paiements prévus au marché seront effectués par le CNCE, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Article 14 : Modification du marché

Le marché qui sera signé entre le Maître d'Ouvrage et le prestataire reprendra exactement les termes et dispositions du présent Cahier des Prescriptions Spéciales. Aucune modification ne sera admise au présent marché.

Article 15 : Validité du marché

Le marché qui découle du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après visa des personnes compétentes.

Article 16 : Délai d'approbation

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis. Le Maître d'Ouvrages s'engage à faire connaître avant l'expiration de ce délai, à chaque concurrent, s'il est ou non adjudicataire du marché.

Chapitre II : Descriptif général des travaux

Article 17 : Descriptif des travaux d'aménagement du siège du CNCE

Le descriptif général a pour objet de présenter les modalités de réalisation des travaux d'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur conformément au plan d'aménagement à savoir la mise en place de cloisons amovibles (lot 100), les travaux de plomberie (lot 200), de peinture (lot 300) et de kitchenette (lot 400).

17.1. Lot 100 : Fourniture et pose de cloisons amovibles

Le titulaire du marché doit fournir et poser des cloisons amovibles dont les éléments doivent être fournis finis sur le chantier. Il doit s'assurer que les éléments constitutifs des cloisons amovibles sont facilement démontables et remontables sans dégradation et interchangeables entre eux.

Le prestataire doit fournir des éléments constitutifs des cloisons amovibles qui conservent leur qualité dans le temps, quel que soit le nombre de leur déplacement. Ces cloisons doivent respecter une modulation donnée du bâtiment afin de garantir l'interchangeabilité.

Les cloisons doivent être constituées de panneaux où l'ossature et les éléments de remplissage forment un ensemble. Leur mise en place doit être l'effectuée par juxtaposition des panneaux avec pièces spéciales de liaison.

Les cloisons à fournir, suivant descriptif ci-après et du plan d'architecte, sont de différents types : cloisons pleines, cloisons vitrées et blocs portes à un vantail ouvrant à la française ou coulissant. Ils doivent être composés des éléments suivants :

- ossature en profilé d'aluminium extrudé finition anodisé naturel ;
- panneaux composés de plaques d'agglomères de particule de bois mélaminé de 16mm d'épaisseur, finition stratifiée ou placage bois, assurant une isolation phonique 30Db ;
- plinthe en aluminium à compartiments pour passage de câbles éventuels y compris le percement des réservations pour prises de courant ;
- pièce de jonction en aluminium permettant la liaison des panneaux de séparations pleins avec façades en Aluminium ;
- parcloles en aluminium ;
- joint caoutchouc d'étanchéité et de vitrage ;
- joint polycarbonate d'assemblage pour vitrage bord à bord ;
- simple vitrage en verre trempé 8mm, pour les panneaux fixes ;
- vitrage SECURIT de 10mm pour les blocs portes ;
- visserie en inox, et chevilles PVC (ou métallique dans certains cas).

En terme précis, il s'agit de la fourniture des articles ayant les spécifications suivantes :

101. Une Cloison amovible en aluminium pleine finition chêne vernis d'une épaisseur de 100 mm en double panneaux de 16 mm et d'une finition essence bois chêne vernis laine de roche de 55mm avec une isolation phonique. Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à

l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage est payé au mètre carré selon les écritures du plan de l'architecte, en parfait état d'achèvement avec de bonne finition et les règles de l'Art au **prix n°101** (voir bordereau des prix du règlement de la consultation).

102. Une Cloison amovible en aluminium double vitrage (8+8) d'une épaisseur de 100mm avec double vitrage trempé 8 + 8 mm. Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage est payé au mètre carré selon des écritures sur du plan de l'architecte, en parfait état d'achèvement avec une bonne finition et les règles de l'Art au **prix n°102**.

103. Une Cloison basse en aluminium, simple vitrage 8mm de mêmes compositions que ce qui est indiqué ci-dessus. Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage est payé selon les écritures du plan de l'architecte, en parfait état d'achèvement, de bonne finition et les règles de l'Art au **prix n°103**.

104. Une porte clarit sur huisserie en aluminium carre ou rond de 12mm d'épaisseur équipée de quincaillerie 1^{er} choix et dont l'exécution se fera selon les prescriptions ci-dessous :

- une serrure de marque VACHETTE V.60 série V.6524 ou BEZAULT ou BRICARD de qualité identique ou équivalent, en acier inoxydable satiné, forme de bouton prestige, rosage extra plate, avec paire d'entrées rectangulaires V6996 ;
- les battants comprendront trois paumelles dégonflages à trois corps en aluminium de marque DORMA ou VACHETTE ou BEZAULT ou BRICARD de qualité identique ou équivalent;
- une fermeture et ouverture extérieure par clés (3) ;
- des butées de sol triangulaire n° 3740H 40 mm de BEZAULT ou BRICARD ou DORMA de qualité identique avec butoir élastomère, cheville et vis de pose ;
- des vis, tige, boulons de fixation d'origine et toute sujétion de fourniture d'exécution, de pose et de mise en marche de la quincaillerie.

Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage est payé selon les écritures figurant sur plan Architecte, en parfait état d'achèvement, de bonne finition et les règles de l'Art avec une dimension un seul (01) ouvrant de 0,94 x 2,20 au **prix n°104**.

105. Une porte pleine finition chêne sur huisserie en aluminium ayant les mêmes prescriptions et sujétions correspondent à ce qui indiqué ci-dessus mais à double panneaux de 16mm d'épaisseur et présentant une finition par essence bois chêne vernis. Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage doit être fourni à l'unité selon les écritures sur le plan de l'architecte, en parfait état d'achèvement et de bonne finition exécuté dans les règles de l'Art, aux prix suivants :

- un ouvrant 0,94 x 2,20 au **prix n°105**;
- un ouvrant 1,60 x 2,20 au **prix n°105**.

106. Un film adhésif de 3m ou sablage qui est payé au mètre carré selon les écritures portées sur le plan de l'architecte, en parfait état d'achèvement de bonne finition et les règles de l'Art au **prix n°106**. Avant l'exécution de ces travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.

107. Une plus-value pour la réalisation des échantillons de cloisons amovibles, lambrissage et autres échantillons. Le prestataire doit réaliser les échantillons suivants :

- aménagement d'un bureau avec 3 panneaux en divers cloisons amovibles avec portes de différents types ;
- fourniture d'autres échantillons réclamés par le (M.O.D) et les architectes. Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. Cet ouvrage est payé au forfait, en bon état d'achèvement, de bonne finition et les règles de l'Art et les plans au **prix n°107**.

17.2. Lot 200 : travaux de plomberie sanitaire

201. W.C Siège à l'anglais à robinet de chasse

Le prestataire doit fournir et installer un siège à l'anglais collectif de marque J.D ODEON E 1092 ou équivalent comprenant :

- une pipe en PVC ϕ 100 ;
- une vis de fixation chromés et système de fixation au sol ;
- un robinet temporisé dissimulée anti-siphonique brut MM 33-42 dont la référence est E 74170 ;
- un robinet d'arrêt d'équerre MF 26-34 réf E74172 ;
- un tube chasse chromé Diam 32 Réf E 74/65 ;
- un robinet à bouton poussoir de marque GROHE ou équivalent ;
- un nez du caoutchouc Diam 32-45 Réf E 64540 ;
- un tube cuivre chromé 10/12 ;
- un raccord aux évacuations ;
- tous les joints nécessaires.

Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. Cet ouvrage est payé à l'unité complète de marche y compris percement, scellement, toutes pièces de raccordement nécessaires et toutes sujétions de fournitures et pose et d'exécution **au prix n°201**.

202. LAVABO SUSPENDU

Le prestataire doit fournir et poser un lavabo suspendu y compris un branchement et évacuation d'eau et de marque JACOB DELAFON-56 x 44 série ODEON 1001 avec cache siphon 1007 ou équivalent équipé de :

- un robinet GROHE type EUROCCO spécial ou équivalent ;
- un système de fixation par crochets ;
- une vis de fixation à tirette chromée ;
- une vidange extérieure à tirette chromée ;
- un trop plein siphon à tube allongé chromé avec rosace chromée, culot démontable ;
- trop plein tube cuivre chromé 10/12 ;
- des raccords mixtes et robinets d'arrêt d'équerre chromé ;

- un tube cuivre chromé ;
- un raccordement à l'eau froide ;
- tous les joints nécessaires.

Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage en question doit être fourni à l'unité complète en ordre de marché y compris, vidange, siphon, toutes pièces de raccordement, coupes soudures, raccordements à l'eau froide, raccordements à l'évacuation la plus proche, percement, scellement et toutes sujétions de fournitures et pose au **prix n°202**.

17.3. Lot300 : Travaux de peinture

301. Réalisation des travaux de Peinture glycerophtalique mate

Les travaux de peinture correspondent à la fourniture d'une peinture glycerophtalique mate sur murs accompagnée des prestations suivantes :

- brossage général, suppression des efflorescences, époussetage (suppression de la peinture existante) ;
- application d'une couche de PRIMOREX ;
- ratissage à l'enduit STOPASTRAL, puis égrenage au papier abrasif fin, époussetage ;
- application de deux couches glycérophtalique MATASTRAL à 1 intervalle de 12 heures ;
- teintes au choix de l'Architecte.

Avant l'exécution des travaux, un échantillon doit être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. L'ouvrage doit être fourni au mètre carré réel, en parfait état d'achèvement, de bonne finition et les règles de l'Art **au prix n°301**.

17.4. Lot400 : Travaux de Kitchenette (cuisine)

401. Réalisation des travaux de Kitchenette

Les travaux de réalisation d'une Kitchenette correspondent à la mise en place de deux meubles M1 et M2 dont les spécifications sont les suivantes :

Meuble M1 de 2m x 2,05m comprend deux parties. La première de 1mx2,05m pour encastrement d'un réfrigérateur. La deuxième partie comprend une partie basse de 1mx0,72m avec deux parties et aménagement intérieur et une paillasse en granite gris suivant le détail architecte et une partie haute de 1mx0,6m comprenant deux portes et une partie intérieur suivant détail architecte.

Meuble M2 comprenant meuble bas et meuble haut selon les descriptions suivantes :

- **M2.01.** meuble bas de 1,30m (L)/0,72m (H) comprenant trois portes et un aménagement intérieur, une paillasse en granite gris, un évier en inox, un mélangeur d'eau y compris branchement et évacuation d'eau selon le détail réalisé suivant le plan d'architecte ;
- **M2.02.** meuble haut de 1,30m x 0,60m comprenant 3 portes et aménagement suivant détail d'architecte.

402. Achats des appareils de cuisine (plaquette chauffante, micro-onde et un réfrigérateur).

402.1. Plaquette chauffante 1^{er} choix dont les caractéristiques sont:

- commande d'allumage des foyers : allumage intégré « 1main » ;
- commande classique ;
- construction intégrable ;
- énergie principale : mode électrique ;
- forme de cadre : cadre carré ;
- hauteur 5 ;
- largeur 58 cm,
- minuterie/programmation coupe-électrique ;
- nature des grilles : Email mono foyer ;
- nombre total de plaques : 5 ;
- nombre de foyer de gaz : 1 ;
- nombre de foyer radiants ;
- plaque gaz mixtes (électrique)
- puissance électrique total 1500 watts ;
- Réglage intégré ;
- Surface verre.

402.2. Achat de Micro-onde 1^{er} choix dont les caractéristiques sont les suivantes :

- puissance de 1200 Watts ;
- une capacité de 28 litres ;
- option permettant d'éteindre le plateau tournant ;
- programmation électronique permettant de calculer la cuisson idéale selon le poids et le type des aliments ;
- option grill.

402.3. Réfrigérateur de 1^{er} choix dont les principales caractéristiques

- Glace Drop ;
- Clayette magique crisper ;
- No Frost ;
- Volume utile : 318 litres ;
- Classe énergétique A++ ;
- Affichage digital.

Chapitre III : Bordereau des prix – détail estimatif

Bordereau des prix – détail estimatif

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	Qté.	P. U.	Prix HT
100 Cloisons amovibles					
101	Cloison amovible en aluminium pleine finition chêne vernis. Mètre carré.	M²	100		
102	Mètre carré de cloison amovible en aluminium double vitrage (8+8). Mètre carré.	M²	170		
103	Mètre carré de cloison basse en aluminium, simple vitrage 8mm. Mètre carré.	M²	80		
104	Porte clarit sur huisserie en aluminium rond a) à 1 ouvrant 0,94 x 2,20, l'unité :	U	7		
105	Porte pleine finition chêne sur huisserie en aluminium a) à 1 ouvrant 0,94 x 2,20 L'unité : b) à 2 ouvrants 1,40 x 2,20 L'unité :	U	4		
		U	1		
106	Mètre carré de film adhésif 3m ou sablage	M²	200		
107	Forfait pour Plus-value pour la réalisation des échantillons de cloisons amovibles, lambrissage et autres échantillons	F	1		
	Total cloisons amovibles H.T				
200 Plomberie sanitaire					
201	W.C SIEGE A L'ANGLAISE A ROBINET DE CHASSE L'unité :	U	1		
202	LAVABO SUSPENDU L'unité :	U	1		
	Total plomberie sanitaire H.T				
300 Peinture					
301	Peinture glycérophtalique mate sur mur Le mètre carré :	M²	540		
	Total / Peinture H.T				
400 Kitchenette					
401	Meubles M1 et M2	U	2		
402	Achats d'appareils (plaquette chauffante, micro-onde et réfrigérateur)	U	3		
	Total / Kitchenette H.T				
Total général HT (Cloisons Amovibles H.T + Plomberie sanitaire H.T + Peinture H.T +Kitchenette H.T)					
TVA 20%					
Total toute taxes comprises (TTC)					

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif du marché portant sur la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur à la somme de :.....
.....

NB : Le bordereau des prix et le détail estimatifs doivent faire partie de l'offre financière que le soumissionnaire proposera pour la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de bureaux du maître d'ouvrage (Voir ci-dessous).

Tableau 2 : Récapitulation générale

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	Qté.	P. U.	Prix HT
100 Cloisons amovibles					
	Total cloisons amovibles H.T				
200 Plomberie sanitaire					
	Total plomberie sanitaire H.T				
300 Peinture					
	Total / Peinture H.T				
400 Kitchenette					
	Total / Kitchenette H.T				
Total général HT (Cloisons Amovibles H.T + Plomberie sanitaire H.T + Peinture H.T + Kitchenette H.T)					
TVA 20%					
Total toute taxes comprises (TTC)					

Lot n°100, n°200, n°300, n°400

Dossier de consultation

Cloisons amovibles – plomberie sanitaire – peinture- Kitchenette

Complété par l'Entrepreneur

Dressé par :

Soussigné en ce qui concerne
les prix unitaires et les totaux
et arrêtés à la somme **T.T.C.** de :

(DH :)

.....

A , le

Rabat, le

Vu par l'Architecte

Approuvé par :

Le Maître d'Ouvrage Délégué

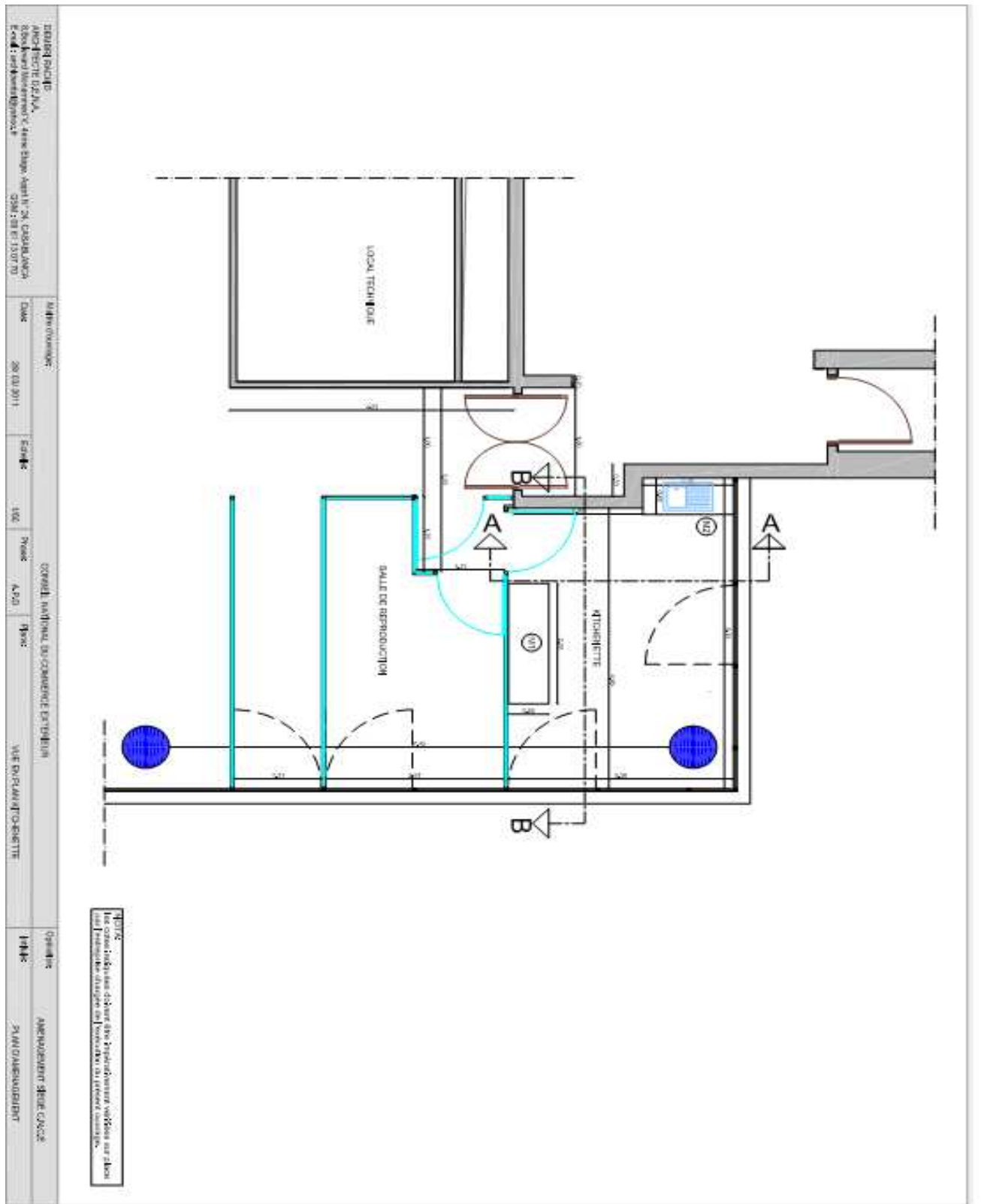
Rabat, le

Rabat, le

Approuvé par :

Le Maître d'Ouvrage

Annexe 2: Plan d'aménagement de l'Architecte relative à la réalisation de la kitchenette





Legende:

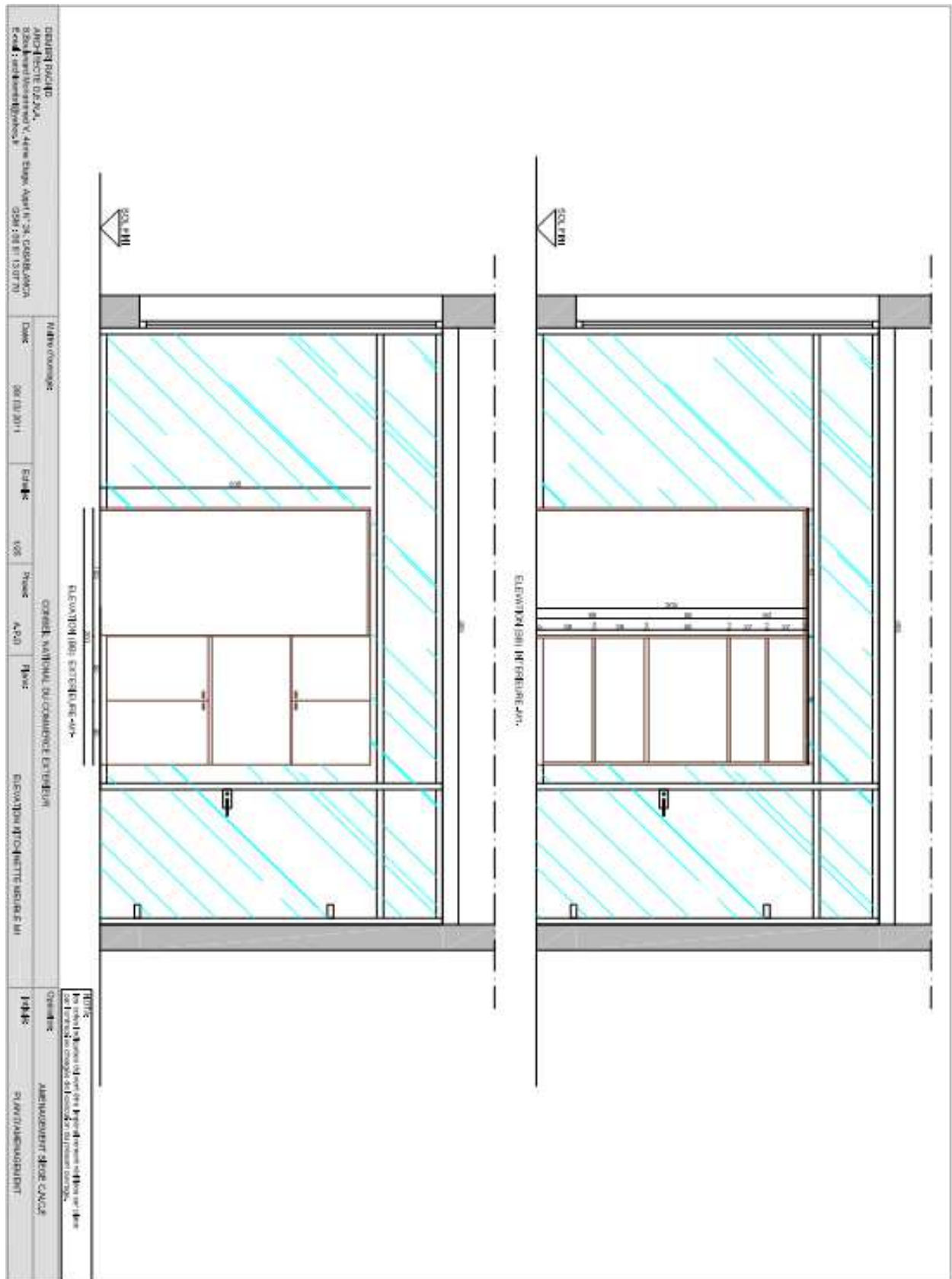
	DOUBLE CLOISON	172 m ²
	CLOISON AVEC SIMPLE STRAGE	88 m ²
	CLOISON AMOVIBLE PLINCH	100 m ²

REF.	DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE
01	BOIS	100	m ²
02	BOIS	100	m ²
03	BOIS	100	m ²
04	BOIS	100	m ²
05	BOIS	100	m ²
06	BOIS	100	m ²
07	BOIS	100	m ²
08	BOIS	100	m ²
09	BOIS	100	m ²
10	BOIS	100	m ²
11	BOIS	100	m ²
12	BOIS	100	m ²
13	BOIS	100	m ²
14	BOIS	100	m ²
15	BOIS	100	m ²
16	BOIS	100	m ²
17	BOIS	100	m ²
18	BOIS	100	m ²
19	BOIS	100	m ²
20	BOIS	100	m ²
21	BOIS	100	m ²
22	BOIS	100	m ²
23	BOIS	100	m ²
24	BOIS	100	m ²
25	BOIS	100	m ²
26	BOIS	100	m ²
27	BOIS	100	m ²
28	BOIS	100	m ²
29	BOIS	100	m ²
30	BOIS	100	m ²
31	BOIS	100	m ²
32	BOIS	100	m ²
33	BOIS	100	m ²
34	BOIS	100	m ²
35	BOIS	100	m ²
36	BOIS	100	m ²
37	BOIS	100	m ²
38	BOIS	100	m ²
39	BOIS	100	m ²
40	BOIS	100	m ²
41	BOIS	100	m ²
42	BOIS	100	m ²
43	BOIS	100	m ²
44	BOIS	100	m ²
45	BOIS	100	m ²
46	BOIS	100	m ²
47	BOIS	100	m ²
48	BOIS	100	m ²
49	BOIS	100	m ²
50	BOIS	100	m ²
51	BOIS	100	m ²
52	BOIS	100	m ²
53	BOIS	100	m ²
54	BOIS	100	m ²
55	BOIS	100	m ²
56	BOIS	100	m ²
57	BOIS	100	m ²
58	BOIS	100	m ²
59	BOIS	100	m ²
60	BOIS	100	m ²
61	BOIS	100	m ²
62	BOIS	100	m ²
63	BOIS	100	m ²
64	BOIS	100	m ²
65	BOIS	100	m ²
66	BOIS	100	m ²
67	BOIS	100	m ²
68	BOIS	100	m ²
69	BOIS	100	m ²
70	BOIS	100	m ²
71	BOIS	100	m ²
72	BOIS	100	m ²
73	BOIS	100	m ²
74	BOIS	100	m ²
75	BOIS	100	m ²
76	BOIS	100	m ²
77	BOIS	100	m ²
78	BOIS	100	m ²
79	BOIS	100	m ²
80	BOIS	100	m ²
81	BOIS	100	m ²
82	BOIS	100	m ²
83	BOIS	100	m ²
84	BOIS	100	m ²
85	BOIS	100	m ²
86	BOIS	100	m ²
87	BOIS	100	m ²
88	BOIS	100	m ²
89	BOIS	100	m ²
90	BOIS	100	m ²
91	BOIS	100	m ²
92	BOIS	100	m ²
93	BOIS	100	m ²
94	BOIS	100	m ²
95	BOIS	100	m ²
96	BOIS	100	m ²
97	BOIS	100	m ²
98	BOIS	100	m ²
99	BOIS	100	m ²
100	BOIS	100	m ²

Nota: Les zones hachurées indiquent des travaux à effectuer en complément de l'ouvrage existant.

ROYAUME DU MAROC		
WILAYA DE RABAT		
COMMUNE URBAINE DE RABAT		
PROJET D'AMENAGEMENT		
DU SEDEJ DU CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR		
MÂTRE D'OUVRAGE :		
CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR		
PLANS :		
- PLAN DE L'EXISTANT		
- PLAN D'AMENAGEMENT		
PROJET D'EXECUTION DES OUVRAGES		
PLANNING :	ECHELLE : 1/100	DATE : MARS 2011
DATE :	HEURE :	EXÉCUTION :
DOMINI RACHEDI ARCHITECTE		
6, Boulevard MOHAMMED V, Agdal RABAT - Casablanca - SARL 06.64.23.07.26		

Annexe 2 (suite): Plan d'aménagement de l'Architecte relative à la réalisation de la kitchenette : Meuble 1 (M1)



Annexe 2 (suite): Plan d'aménagement de l'Architecte relative à la réalisation de la kitchenette : Meuble 2 (M2)

<p>DEMANDÉ PAR: ARCHITECTE D.Z.M.A. 0504 Boulevard Mohammed V, 4ème Etage, Appartement N°24, CASABLANCA E-mail: and@andz.ma</p> <p>DATE: 28/03/2011</p> <p>ÉCHÈLE: 1/25</p> <p>PROJET: A.C.O.</p> <p>TYPE: CONSEIL NATIONAL DU CONSTRUCTION EXTÉRIEUR</p> <p>ÉLÉVATION INTÉRIEURE MEUBLE M2</p> <p>OPÉRATION: AMÉNAGEMENT DE LA COCINE</p> <p>TYPE DE PLAN: PLAN D'AMÉNAGEMENT</p>	
<p>NOTE: Les cotes indiquées sur les plans sont relatives au fini de l'ouvrage et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication.</p>	